

## Au chapitre des fausses nouvelles : l'année fiscale blanche et autres imbécilités

Jean-Marie Harribey

8 janvier 2018

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2018/01/08/au-chapitre-des-fausses-nouvelles-l-annee-fiscale-blanche-et-autres-imbecilites>

En termes de fausses nouvelles (*fake news* selon la terminologie récente), l'année commence bien (non, mal...). La radio qui se vante de faire la chasse aux fausses nouvelles, France Inter, a fait ce matin le plein de fausses nouvelles.

D'abord, l'inénarrable Dominique Seux a « éditorialisé » sur l' « année fiscale blanche » que sera, selon lui, l'année 2018, dès lors que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur en 2019. Je redis ici ce que je disais dans un texte sur ce blog en 2015.<sup>1</sup> La confusion est totale entre l'assiette fiscale et la source du prélèvement. L'assiette fiscale est la base sur laquelle on calcule un impôt. La source est le revenu de l'année courante. L'impôt actuel sur le revenu, calculé sur l'année précédente, est payé avec le revenu actuel. Avec un prélèvement à la source, le calcul portera sur l'année en cours et le paiement sera effectué avec ce revenu. Et il n'y aura pas « d'année perdue » pour le budget de l'État. Le seul problème à régler, mais qui est de l'ordre de la régularisation, comme il y en a toujours, est de vérifier les éventuelles variations de revenu pendant l'année de transition.

À la base de cette confusion, entretenue (disons inconsciemment, sinon le complot serait réintroduit ici) par les éditorialistes complotistes mais qui se targuent de chasser le complot, il y a une erreur sur la nature de l'État. L'État n'a pas *a priori* d'horizon de vie fini. L'État n'est pas un agent de même nature qu'un individu. Chaque individu connaîtra un terme à sa vie. Lorsqu'un individu démarre sa vie active, avec l'actuel système d'impôt sur le revenu, il n'en paie pas sa première année, il en paiera l'année suivante sur la base de l'année antérieure. Avec un prélèvement à la source, il paiera son impôt dès la première année. Y perd-il ? Non, si l'on raisonne sur l'ensemble de sa vie, puisque, lors de son décès, il sera quitte avec l'État, tandis qu'avec le système d'impôt actuel, ses héritiers seraient redevables de l'impôt calculé sur l'année précédant sa disparition.

Cette question de la nature de l'État est également au centre des discussions sur le déficit public et sur la dette publique. La raison fondamentale qui justifie que l'État puisse s'endetter, et même emprunter pour rembourser les emprunts précédents, dans un cycle continu, est que son horizon est infini. La seule contrainte pour lui est d'éviter l'emballement des intérêts, qui, à eux seuls, provoqueraient l'emballement de la dette publique elle-même. D'où l'importance pour la collectivité de garder la maîtrise de la banque centrale et donc de la création de monnaie. Toute dette publique contractée pour satisfaire des besoins sociaux est légitime, contrairement à ce que laisse croire une lecture rapide des travaux du CADTM, seuls les intérêts ne possèdent pas cette même légitimité,

À peine l'éditorial de Dominique Seux était-il terminé que le journal de France Inter faisait largement écho à l'enquête réalisée par l'IFOP pour la Fondation Jean Jaurès et

---

<sup>1</sup> J.-M. Harribey, « Prélèvement à la source et source du prélèvement », 16 juin 2015, <http://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2015/06/16/prelevement-a-la-source-et-source-du-prelevement>.

Conspiracy Watch sur le complotisme<sup>2</sup>. C'est toujours intéressant de regarder la méthodologie d'une enquête.

Deux types de questions ont été posées : « Etes-vous d'accord ou non avec ... ? » et « Avez-vous ou non entendu parler de... ? » On se demande bien pourquoi le fait d'avoir entendu dire que certains croient que la terre est plate est susceptible d'être rapproché de l'adhésion à cette croyance.

De plus, l'enquête n'indique nulle part où se situe la frontière entre une fausse nouvelle sur une réalité objectivable (« Les Américains ne sont jamais allés sur la lune » par exemple) et une opinion (« Dieu a créé l'homme et la terre il y a moins de 10 000 ans » par exemple). Les enquêteurs qualifient la croyance en Dieu de complot, mais un complot de qui puisque, précisément, ceux qui croient en cela situent le complot du côté de la science. Or, jamais les scientifiques, théoriciens de l'évolution, n'auraient l'idée de qualifier la croyance de complot et les croyants de complotistes : les croyants sont des croyants, un point c'est tout. Autre exemple, consulter son horoscope est strictement de l'ordre de la croyance en l'astrologie mais n'a rien à voir avec un complot.

Au final, il y a trois niveaux conceptuels confondus par les commentateurs de tous bords : la croyance, la fausse nouvelle intentionnellement ou non diffusée comme telle et le prétendu complot accusant une force souterraine d'imposer une idée (par exemple scientifique) contraire à une croyance ou une fausse nouvelle.

Sur tout cela, il y a matière à s'interroger sur le rôle joué par les médias. Mais au lieu d'y voir un complot de ceux-ci, comme le laissent supposer la façon dont des nouvelles sont diffusées et aussi la façon dont est commentée cette diffusion (des nouvelles au second degré en quelque sorte !), il vaut mieux sans doute se souvenir de ce que disait Einstein quand on lui demandait quelle était son idée de l'infini : il répondait de regarder l'univers, sans en être tout à fait sûr, mais surtout la bêtise humaine.

---

<sup>2</sup> « Enquête sur le complotisme », décembre 2017, [https://jean-jaures.org/sites/default/files/redac/commun/productions/2018/0108/115158\\_-\\_rapport\\_02.01.2017.pdf](https://jean-jaures.org/sites/default/files/redac/commun/productions/2018/0108/115158_-_rapport_02.01.2017.pdf).